

JEU « SOTHYS X CAROLINE GARCIA » REGLEMENT DES OPERATIONS

A l'approche des Internationaux de France de Tennis 2017, la société Sothys Paris, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 500 000 euros, ayant son siège social, 128, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 170 807 (ci-après « **La Société Organisatrice** »), organise à partir du 15 mai 2017 11 heures et 37 minutes jusqu'au 22 mai 2017 11 heures et 30 minutes un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu SOTHYS X CAROLINE GARCIA » (ci-après le « **Jeu** »), accessible sur la page Facebook officielle de Sothys : www.facebook.com/SothysParis (ci-après le « **Site** »).

Le Jeu n'est pas parrainé ni géré par Facebook. Par suite, tous commentaires, questions ou réclamations concernant le Jeu devront être adressés à La Société Organisatrice et non à Facebook.

Les informations communiquées par les participants sont fournies à La Société Organisatrice et non à Facebook.

Article 1 : Participation

1.1 Accès au Jeu

Le Jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Facebook public, à l'exception des membres du personnel de la Société Organisatrice et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et les membres de leur famille : ascendants et descendants en ligne directe (ci-après le « **Participant** »).

La participation au présent Jeu implique l'acceptation de manière pleine et entière, sans réserve de chaque Participant au présent règlement ainsi qu'à toutes les modalités de déroulement du Jeu.

Chaque Participant devra adopter une attitude loyale et respectueuse au titre du présent règlement et des droits des autres Participants.

Tout contrevenant à l'une ou plusieurs dispositions du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu mais également du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner.

1.2 Modalités de participation

La participation au Jeu se fait via le Site. Il est nécessaire de disposer d'un accès Internet et d'un compte Facebook public. A ce titre, aucune inscription ne peut se faire par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.

La participation au Jeu est limitée à une personne par foyer. Il est rigoureusement interdit à une même personne de jouer avec plusieurs comptes Facebook.

Pour participer, il suffit d'aimer la publication postée par Sothys sur son compte Facebook : www.facebook.com/SothysParis concernant le Jeu.

En outre, chaque Participant qui commentera ladite publication avec son astuce beauté lors de ses séances de sport, doublera ses chances de gagner (le nom du Participant étant inscrit deux fois dans la liste des Participants).

Les Participants ont la possibilité de partager le post sur leur propre page Facebook. **A toutes fins utiles, les « j'aime » et commentaires sur les partages ne seront pas comptabilisés dans la liste des participants.**

Article 2 : Désignation des gagnants

Sothys Paris procédera au tirage au sort le lundi 22 mai 2017 à **11 heures et 31 minutes** et désignera un gagnant parmi les Participants.

Le gagnant sera désigné par voie informatique, de façon aléatoire, via un algorithme neutre, à l'aide de l'outil Agorapulse.

Dans le cas où le gagnant ne se manifesterait pas dans la journée du tirage au sort, le lot ne pourra pas lui être remis et un nouveau tirage au sort sera effectué selon les mêmes modalités, parmi les Participants, jusqu'à l'obtention d'un gagnant.

Article 3 : Lot mis en jeu

Le gagnant ci-dessus défini se verra remettre le lot mis en jeu, d'une valeur commerciale indicative de 450 € T.T.C, à savoir :

- deux places pour le 1^{er} match de Caroline Garcia aux Internationaux de France de Tennis 2017 soit le 28, 29 ou 30 mai 2017, places situées dans la partie réservée aux « teams joueurs »,
- deux accès au players lounge pour une rencontre avec Caroline Garcia à l'issue de son match,
- un bon cadeau pour un soin visage saisonnier au sein du spa Sothys – Paris République, situé 40, rue René Boulanger, 75 010 Paris,
- un lot de produits Sothys® comprenant : un sac siglé Sothys, deux laits protecteurs SPF 30, deux nettoyants du matin et deux crèmes hydratantes Hydra 3Ha. Hyaluronic Acid™.

étant précisé que :

- l'attribution de ce lot se fera sous réserve de la participation de Caroline Garcia aux Internationaux de France de Tennis 2017 ;
- la date exacte du 1^{er} match de Caroline Garcia reste à définir par les organisateurs du tournoi des Internationaux de France de Tennis 2017 ;
- le soin visage saisonnier sera à réaliser avant le 31 décembre 2017.

Dans le cas où Caroline Garcia ne pourrait pas participer aux Internationaux de France de Tennis 2017 pour quelque cause que ce soit, seule la prestation de beauté et le lot de produits Sothys® seront attribué(e) au gagnant.

Seules les prestations mentionnées ci-dessus sont prises en charge. Ne sont notamment pas pris en compte toutes les autres dépenses effectuées par le gagnant et son accompagnateur pour se rendre aux Internationaux de France de Tennis 2017 ou dans le cadre de ce séjour.

Le lot attribué ne sera ni repris, ni échangé notamment contre sa valeur en espèces.

En cas d'impossibilité pour le gagnant de se rendre au 1^{er} match de Caroline Garcia, ce dernier peut céder ses places à toute personne de son choix, sous réserve d'en alerter la Société organisatrice. A ce titre, le titulaire des places au jour du 1^{er} match de Caroline Garcia se verra également remettre le bon cadeau ainsi que le lot de produits Sothys®.

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant le lot ne constitue pas une représentation contractuelle du lot.

Article 4 : Retrait du lot

Le gagnant du Jeu sera averti le 22 mai 2017 sur la page Facebook de Sothys Paris : <https://fr-fr.facebook.com/sothysparis/>.

Les places, le bon cadeau et le lot de produits Sothys® seront remis en main propre au gagnant le jour du 1^{er} match de Caroline Garcia aux Internationaux de France de Tennis 2017. **A cet égard, le gagnant sera appelé pour convenir d'un point et d'une heure de rendez-vous pour la remise de son lot.**

Dans le cas où Caroline Garcia ne pourrait pas participer aux Internationaux de France de Tennis 2017 pour quelque cause que ce soit, la Société Organisatrice s'engage à envoyer le bon cadeau et le lot de produits Sothys® au gagnant par Chronopost.

Article 5 : Données personnelles

Les participants au Jeu communiquent à cette occasion à la Société Organisatrice leurs informations personnelles. Le défaut de renseignement entraîne l'impossibilité de remise du lot.

Les informations ainsi collectées seront tenues strictement confidentielles par la Société Organisatrice qui en sera l'unique destinataire et utilisatrice, à des fins commerciales et marketing (gestion des clients, prospection).

Toutefois, par sa participation au Jeu, le gagnant autorise gracieusement et expressément la Société Organisatrice à citer, sur tout support, y compris Internet et les réseaux sociaux, ses nom(s), prénom(s) et département de résidence à des fins d'information ou de promotion pour toute opération publicitaire liée au Jeu ou à tout autre jeu ou concours qui serait ultérieurement organisé par Sothys Paris et renonce à tous droits et indemnités à ce titre.

Par ailleurs, par sa participation au Jeu, le gagnant autorise gracieusement et expressément Sothys Paris **et Caroline Garcia** à diffuser, **sur leurs réseaux sociaux respectifs**, une photo de ce dernier lors de sa présence au 1^{er} match de Caroline Garcia et lors de leur rencontre.

En outre, le gagnant est autorisé à prendre et à diffuser sur ses réseaux sociaux des photographies de Caroline Garcia pendant son match et lors de leur rencontre.

Conformément aux dispositions modifiées de la loi française Informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement aux données les concernant, droit qu'ils peuvent exercer en écrivant à la société Sothys Paris, Jeu « SOTHYS X CAROLINE GARCIA », 128, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

Article 6 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, y compris le présent règlement, sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur les vecteurs/médias de communication de Sothys Paris ainsi que sur les sites auxquels ceux-ci permettent l'accès par l'intermédiaire de liens hypertexte, sont la propriété exclusive de Sothys International et/ou Sothys Paris et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 7 : Responsabilité

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur pour l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Ainsi, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site et à Facebook. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site ainsi qu'à Facebook et leur participation au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

De même, la Société Organisatrice ne serait être tenue responsable du non acheminement du lot si le gagnant est injoignable pour quelque cause que ce soit.

L'acceptation du lot par le gagnant exonère la Société Organisatrice de toute responsabilité.

Ainsi, la Société Organisatrice ne peut, en aucun cas, être tenue responsable, de tout désagrément, accident, préjudice moral, physique ou financier qui pourrait être causé pour quelque raison que ce soit par l'attribution du lot au gagnant. Le gagnant devra notamment faire son affaire personnelle de la souscription à toute police d'assurance nécessaire.

Article 8 : Dépôt et communication du présent règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SELARL Decemme-Brachet, Huissiers de Justice à Brive la Gaillarde (19100), 13 rue Adrien et Eva Faure, France.

Le règlement des opérations est adressé à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'une des adresses suivantes : Sothys Paris, Jeu « SOTHYS X CAROLINE GARCIA », 128, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.

Article 9 : Réclamation

Toute réclamation relative au Jeu devra être adressée, au plus tard dans le mois suivant la date du tirage au sort à l'une des adresses suivantes : Sothys Paris, Jeu « SOTHYS X CAROLINE GARCIA », 128 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75 008 Paris, France. Il ne sera pas tenu compte des réclamations adressées au-delà de ce délai.

Article 10 : Droit applicable

Le présent Jeu ainsi que tout document y afférent sont régis par le droit français. Les juridictions françaises sont seules compétentes pour connaître de tout litige se rapportant directement ou indirectement au Jeu.

Article 11 : Nous contacter

Vous pouvez adresser vos questions ou commentaires relatifs à ce Jeu à l'une des adresses suivantes : Sothys Paris, Jeu « SOTHYS X CAROLINE GARCIA », 128 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75 008 Paris, France.